FACTURE N° 20251000000094

A TALENCE, le 02/07/2024

Nos Références à rappeler:

N° Client: 60984915300042

FACTURE N°: 20251000000094

Vos Références:

BDC/Contrat/Dossier :-

N° Siret: 60984915300042

N° TVA Intra :

REDUCIO POUR LE COMPTE DE LILLY FRANCE

5 RUE DU TALUS

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

FRANCE

Nom Prénom Apprenant:		Remzi TOSUN		
N° Individu:		I88852		
Intitulé formation:		ESC Programme Grande Ecole		
Date de début du contrat:	04/09/2023	Date de fin de contrat:	06/09/2024	Scolarité :

Descriptif	U	Qté	P.U. HT	% remise	Code TVA	Montant HT
ESC Programme Grande Ecole - Reste à charge		1.00	5,450.00 €			5,450.00 €

Modalités de paiement:

Mode: Virement

IBAN Kedge BS : FR7630004028110001120676683

BIC: BNPAFRPPXXX

Code TVA T0 = exonéré TVA art 261 à 261E du CGI

Code TVA	Taux	Base HT	Montant TVA

Échéances de paiement:

Échéance	Montant
31/08/2024	5,450.00€

Total Remise	0.00€
Total montant HT	**5,450.00€**
TVA (*)	0.00€
Total montant TTC	**5,450.00€**
Acompte et ou Bourse	0.00€
Net à payer *(*) TVA acquittée sur les débits selon autorisation*	**5,450.00€**

Coupon à découper à joindre à votre règlement par cheque

N° Client:	*60984915300042*	*N° Facture:*	*20251000000094*	*Code barre:*	
Montant facture :	*5,450.00€*				

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

1/Date de paiement :

30 jours fin de mois à compter de la date de facturation.
Se référer à la convention de formation et/ou à l'annexe financière qui vous a été transmise lors du conventionnement de l'Apprentissage, en début de parcours scolaire.

2/ Modalités de paiement :

Chèque à l'ordre de KEDGE BS ou virement bancaire, merci de rappeler les références des factures réglées ou d'envoyer le détail du règlement au mail précisé dans l'article 7.

3/Recouvrement :

En cas de retard de paiement une 1ère relance en courrier simple est envoyée 15 jours après la date d'échéance du paiement de la facture. Si le paiement n'est pas effectué 15 jours après, une 2ème relance par courrier simple est envoyée. A défaut de régularisation dans les 15 jours une 3ème relance par courrier recommandé est envoyée. Si le paiement n'est pas effectué un courrier informant de la mise en contentieux est envoyé et les frais générés par cette procédure sont à la charge du client.

4/ Pénalités :

Tout retard de paiement entraine de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate des sommes restant dues sur lesquelles s'appliquent des pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courront du jour de la livraison du bien ou de la date d'exécution du service jusqu'au paiement effectif des sommes dues. Pour les entreprises, en plus de ces pénalités une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement due au créancier sera appliquée en cas de retard de paiement (selon l'art L441-3 du Code du Commerce).

5/ Juridiction :

Se référer à la convention de formation établie lors du conventionnement, en début de parcours scolaire.

6/ Escompte:

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

7/ Contacts :

Courriel - comptabilite-alternance@kedgebs.com
Téléphone - 0 800 730 992 (service et appel gratuits)